Délibération 2023/55

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Recu en préfecture le 19/09/2023

Publié le



ID: 073-247300361-20230918-2023_DELIB_55-DE

Département de la Savoie Arrondissement de St Jean de Maurienne

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE LA CHAMBRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation Le 5 septembre 2023 L'an DEUX MILLE VINGT TROIS Le **DIX-HUIT SEPTEMBRE**

Le Conseil légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à

Saint-Etienne-de-Cuines, sous la présidence de Monsieur Bernard CHENE, Président

Nombre de délégués

. en exercice : 27 . présents : 21 . votants : 26

<u>Présents</u>: Mesdames CARRON, CLEMENT, COMBET-BLANC, CORVAL, DRILLAT, DULAC, PION, RANCUREL, SONZOGNI et Messieurs BOIS, BONNIVARD, BOST, CECILLE, CHENE, COMBET, GIRARD, GOYET, LAZZARO, MORVAN, ROCHETTE, TOGNET

Absents excusés : Madame Martine BIGNARDI

Madame Jacqueline DUPENLOUP

procuration à Monsieur Dominique LAZZARO procuration à Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD

Monsieur Gérard BORDON Monsieur Christophe JAL procuration à Monsieur Philippe GIRARD

Monsieur Bertrand MONDET

procuration à Madame Joëlle CARRON procuration à Monsieur Christian ROCHETTE

Monsieur Bertrand MONDET

Monsieur Yannick LE ROUX

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Yves BONNIVARD

OBJET: CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LE CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES

Le Président informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de pourvoir au remplacement de la Directrice Générale des Services faisant valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} avril 2024, le Président propose à l'assemblée la création d'un emploi de Directeur(rice) Général(e) des Services à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2024, afin d'assurer un tuilage d'un mois. Il rappelle les missions dévolues à ce poste :

- Assurer la direction, l'organisation et la coordination des services,
- Participer à la définition des orientations de la collectivité, à l'élaboration et la mise en œuvre des projets définis par les élus,
- Gérer et optimiser les ressources de la collectivité.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des attachés.

Envoyé en préfecture le 19/09/2023

Recu en préfecture le 19/09/2023

Publié le



ID: 073-247300361-20230918-2023_DELIB_55-DE

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 3° du Code Général de la Fonction publique : pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois. En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit :

- Le candidat devra être titulaire d'un Bac +3 à +5 (type master droit public/droit des collectivités territoriales) et/ou d'une expérience d'au moins 5 ans sur des missions similaires
- Le niveau de rémunération sera déterminé en fonction de l'expérience professionnelle sur le grade d'attaché principal ou attaché.

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire, à l'unanimité :

> ADOPTE ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président, Bernard CHENE

La 4C
Communauté de Communes
du Canton de La Chambre

39 place Jean Viard - 73130 ST ETIENNE DE CUINES Tél. : 04 79 56 26 64

Mail ; comcomcc@orange.fr - site internet : http://www.la4c.fr